

Le vote des femmes au Grand Conseil vaudois

Autor(en): **Borloz, May**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 697

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

26 DEC. 1945

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux 1. 943



Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
6 mois 3.50
ETRANGER . . . 8.—
Le numéro . . . 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Pape PIE XII.

...C'est pour cela que le droit de vote est l'arme la plus puissante qui permettra à la femme d'accomplir son devoir social et religieux, devoir auquel elle ne peut se soustraire.

Pour 1946 AVIS IMPORTANT

Nos lecteurs trouveront encarté dans ce numéro le bulletin vert bien connu les engageant à verser au compte de chèques postaux No 1. 943 de notre journal la somme de 6 frs pour tout abonnement à valoir pour l'année 1946.

Nous les remercions d'avance de ce geste, qui, d'abord facilite grandement la tâche de notre Administration ; puis aussi, et surtout, devant ce cap des tempêtes à doubler qu'est le renouvellement de nos abonnements, nous apporterons une certitude encourageante. Car si notre „MOUVEMENT“ doit, non seulement vivre, mais s'étendre, rayonner au près et au loin, servir de liaison entre les femmes et défendre leurs intérêts, il lui est indispensable de pouvoir s'appuyer sur un nombre toujours croissant d'abonnés, et de parler au nom de toutes celles qui le lisent et l'apprecient. Merci bien chaudement à tous ceux qui comprennent cette nécessité, et nous le prouvent d'une façon tangible qui nous est précieuse.

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE“

Le vote des femmes au Grand Conseil vaudois

Atmosphère des grands jours, ce lundi 26 novembre, en reprise de la session d'automne. Dans la salle, presque pas un siège de député inoccupé. Acte de présence qui fait bien en cette occasion, une journaliste est allée rejoindre ses confrères aux tables de la presse. La tribune est comble. Beaucoup de jeunes: jeunes femmes et jeunes gens.

Car, à l'ordre du jour de la séance, est inscrit le « rapport sur la motion Bettens et consorts demandant au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de permettre aux femmes d'avoir une part plus active à la vie politique et sociale du pays ». Quelle circonlocution! Et combien représentative de la prudence vaudoise et de la sage lenteur avec laquelle nos messieurs s'acheminent vers l'octroi du droit de vote aux femmes!

Il y a un rapport de majorité et un rapport de minorité. Le rapport de majorité très bien fait, mais un peu long, est présenté par M. Maurice Lavanchy, le populaire député socialiste d'Yverdon. Il est écouté dans un silence attentif. M. Pilet, radical, de Bottens, est l'auteur du rapport de minorité. Les arguments « pouristes » et « contristes »? Ils sont tellement connus, tellement toujours les mêmes que l'on se croit transporté un quart de siècle en arrière, au moins. Rien n'aurait-il donc bougé, dans nos vies et dans les cerveaux?

Pourtant M. Lavanchy, reliant le passé au présent, peut évoquer les promoteurs de naguère: Anton Suter, Charles Naine, mais aussi mettre en lumière les mérites, qui ont d'ailleurs sauté aux yeux des plus prévenus, des femmes pendant la guerre, et leur labeur presque surhumain. Elles ont à nouveau prouvé leurs facultés d'adaptation, leurs capacités d'administration. Le travail de la femme

suisse est un des piliers de l'économie du pays.

Quant à cette définition: la « femme de petite moyenne » dédaigneusement exprimée par un Conseil d'Etat, ne peut-on lui opposer celle de « l'homme de petite moyenne », car M. Lavanchy affirme qu'il y en a, jusque dans les doctes assemblées du pays où chacun, en somme, qu'il soit homme ou femme, n'est apte à s'intéresser qu'aux sujets qui lui sont plus familiers que d'autres. Au surplus, les questions sociales ont à tel point débordé le cadre familial pour devenir affaires d'Etat, qu'il faudra bien en arriver à ce que les femmes s'en occupent aussi dans les Conseils de la nation.

M. Pilet, c'est: la femme au foyer, le charme et la grâce de la femme altérée par les compétitions politiques et électorales. Le droit de vote lui paraît un piètre cadeau pour récompenser le sexe aimable de ce qu'il fut et de ce qu'il fit pendant la guerre. Ce qu'il faut réformer, élargir, ce ne sont pas les cadres politiques, c'est le cœur des hommes.

Avec une feinte naïveté ou une rouée malice, M. Forel, à moins que ce ne soit M. A. Muret, — tous deux du parti ouvrier et populaire (P.O.P.), — demande à M. Pilet de lui expliquer par quel moyen il verrait atteindre ce résultat. L'un ou l'autre ne voit pas que l'on fasse grand cas de la grâce des femmes, lorsqu'on les admet à de rudes travaux de la campagne ou de l'usine. Quant à M. von der Aa, socialiste, il s'indigne que l'on parle récompense et qu'on la mesure, alors qu'il s'agit en fait d'un droit légitime à accorder purement et simplement aux femmes.

On prend beaucoup la parole, à la gauche de l'hémicycle. Quelle galanterie. Le P.O.P., M. le Dr. Jeanneret l'assure, n'a rien à envier ces jours en fait de succès électoraux et ne saurait être soupçonné de propagande intéressée. Les suffrages masculins lui ont suffi! Quant à M. Alf. Pignat, radical, il s'épouante des bouleversements que causerait dans l'exercice des droits politiques — referendum, votations, etc. — un corps électoral subitement doublé. Pourtant, qui le croirait, le siège du Grand Conseil est fait. Il veut du moins que l'étude soit poussée à fond, de l'admissibilité des femmes au rang de citoyennes. Il vote donc, à une très forte majorité et avec pressante recommandation, le renvoi de la motion Bettens au Conseil d'Etat.

Un pas est franchi, certes. Mais, aux femmes vaudoises, par leur action obstinée, à faire forcer l'allure à l'escargot qui risque, encore et toujours, de demeurer attelé au char du suffrage, même s'il a réussi à s'engager jusque dans les arcanes et méandres du Château!

*** May Borloz.

La pétition suivante, signée par 29 associations féminines vaudoises, avait été adressée, en date du 6 novembre, au président du Grand Conseil vaudois.

Les associations féminines soussignées tiennent à recommander à la bienveillante attention du Grand Conseil la motion de M. Ch. Bettens en faveur du suffrage féminin cantonal. La question est d'une grande importance. Cette réforme sociale, réalisée dans tous les pays qui nous entourent, est à l'ordre du jour en Suisse; dix cantons l'étudient (aujourd'hui douze, (Réf.); un postulat est déposé au Conseil national. La Suisse ne peut plus ignorer ce problème dont la solu-

PRO JUVENTUTE 1945



Timbre Pro Juventute

A l'occasion du centenaire de la naissance de Mme Suz. Orelli, l'initiatrice et la créatrice en Suisse des restaurants sans alcool.

Une femme et un timbre-poste

Enfin! et répondant pour la première fois affirmativement à la demande que nous avons pris l'habitude régulière de lui adresser... Pro Juventute fait figurer sur sa série de timbres, en face d'un délicieux crocus bleu et d'une diaphane églantine rouge, et en compagnie d'un M. Forrer barbu et chevelu comme on ne l'était qu'à la fin du siècle dernier, une figure féminine! une vraie figure féminine, celle d'une femme qui a travaillé, organisé, vécu et cela jusqu'à un âge avancé, et non pas une de ces allégories en costume cantonal, dont la collection, pour charmante qu'elle fut, avait à notre avis le tort de laisser croire que les femmes suisses sont surtout destinées à décorer des manifestations patriotiques! Il a fallu la date anniversaire du centenaire de la naissance de Suzanne Orelli pour que l'on se soit

décidé, au No 1 du Seilergraben à Zurich comme à la direction des P. T. à Berne — car nous n'avons jamais réussi à savoir exactement qui procédait à ce choix délicat?... — à faire graver notre timbre de 10 centimes — et comme c'est le plus fréquemment employé de tous, c'est là une aimable attention à notre égard — à l'effigie de la vaillante pionnière des restaurants sans alcool, à l'initiatrice d'une œuvre sociale d'importance capitale.

Oeuvre sociale d'importance capitale en effet, trop connue à travers toutes les villes de notre pays, et trop riche en succès, pour que nous devions nous occuper, dans un journal comme le nôtre, à retracer à nouveau la carrière de Mme Orelli que toutes nos lectrices connaissent déjà dans le détail. C'est pour le même motif que nous ne parlerons pas non plus des œuvres en faveur de l'adolescence, auxquelles Pro Juventute destine cette année le bénéfice de la vente de ses cartes et de ses timbres (bourses et subsides d'apprentissages, organisation des loisirs, lectures, correspondance, bibliothèques, asberges de jeunesse, etc., etc.); car nous savons qu'il intéresse tout à fait nos lectrices, aussi bien aux fillettes qu'aux jeunes gens, les lecteurs du Mouvement. Non: si nous leur recommandons tout spécialement cette année, et en plus de la vente des cartes illustrées, celle des timbres, c'est parce qu'un léger progrès a été enfin réalisé, un pas en avant accompli, qui ouvre la voie des années futures. Elles ne manqueront pas en effet, le Secrétariat général peut en être assuré, les féministes qui lui enverront des suggestions ou lui fourniront des listes de femmes marquantes de notre pays, dont il serait utile aussi que l'on évoquât de la sorte le souvenir reconnaissant.

E. Gd.

tion permettra aux femmes de travailler encore mieux au bien général et d'apporter leur solution aux graves problèmes que pose l'après-guerre. Il est naturel que les débuts civiques des femmes se fassent dans le canton.

C'est pourquoi nous vous prions respectueusement de vouloir bien faire vôtres les conclusions de M. Bettens.

Veuillez agréer, etc.

(Suivent les signatures)

La papauté et le rôle des femmes en politique

Il a déjà été fait allusion dans un de nos précédents numéros au discours prononcé par radio le 21 octobre dernier par le Pape Pie XII, s'adressant aux femmes catholiques italiennes, sous ce titre: « Votre heure, femmes catholiques, est venue: la vie publique vous appelle... » Plusieurs journaux féminins catholiques (Die Schweizerin à Lucerne, The Catholic Citizen à Londres, et sans doute nombre d'autres encore) en ont publié des passages, auxquels nous empruntons, certaine d'éveiller de la sorte l'intérêt de nos lecteurs, les fragments suivants:

Votre heure, femmes et jeunes filles catholiques, est venue. La vie politique vous appelle...

...Le sort de la famille, le sort des relations humaines sont entre vos mains. Car c'est une obligation — notez bien ceci, une stricte obligation de conscience pour chacune — d'agir de façon à lutter contre les courants qui menacent vos foyers, de travailler à les défendre.

Mais à ces motifs d'action s'en ajoute un autre: celui de votre dignité de femmes. De femmes qui ont le devoir de collaborer avec l'homme pour le bien de l'Etat, dans lequel leur dignité à chacun sont égales. Chacun des deux sexes doit y prendre la part qui lui revient, en accord avec ses qualités spéciales, avec ses aptitudes morales et spirituelles.

Il est clair que, alors que l'homme est, par tempérament, poussé davantage vers les aspects extérieurs de la vie publique, la femme, d'une manière générale, a plus de discernement et de perspicacité dans les domaines touchant à la vie de famille, cette base de toute vie sociale. Mais ceci, cependant, n'exclut nullement la possibilité pour la femme de participer à quelle forme que cela soit de la vie publique. Ce n'est pas tellement une question de partage de fonctions que de jugement, et de compréhension de la nécessité de conclu-



Cliché Pro Juventute

Carte de la série S. Freudenberg.

LA LIGNIERE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.
Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE